



BULLETIN D'INFORMATION N° 15 MAI 2012

Cette année encore, les associations et la commune ont programmé différentes animations qui, je l'espère, vous donneront envie d'y participer, car il est toujours désolant pour des organisateurs de constater que les personnes pour qui ils s'impliquent ne répondent pas à leur invitation.

J'espère donc vous voir très nombreux à ces moments forts de la vie de la commune.

J'ai souhaité inclure dans ce bulletin quelques articles rappelant certaines règles de comportement à respecter afin de permettre à tous de vivre en bonne harmonie.

Je suis sûr que vous les lirez avec intérêt et que vous les appliquerez.

Le Maire

Randonnée

Organisée par le Comité des Fêtes, elle aura lieu le **dimanche 13 mai**, et vous proposera deux parcours de 13 et 17 km, avec une pause casse-croûte en cours de route et le verre de l'amitié à l'arrivée.

Les inscriptions, pour la modique somme de 3 €, auront lieu à partir de 8h à la salle des fêtes.

Il vous sera possible de vous restaurer, sur réservation avant le 9 mai, auprès de C. GUERIN (05 49 48 49 87) ou de G. BRUGIER (05 49 48 52 64), au prix de 12 € pour les adultes, et de 7€ pour les enfants.



Kermesse

L'Association de Parents d'Elèves organise une kermesse le **samedi 2 juin**, à partir de 15 heures sur le site de la salle des fêtes.

Au programme :

jeux pour enfants, soirée barbecue (saucisses, merguez, frites, ...) avec buvette.



Festival Mazeroll'n Rock

Les Amis de Mazerolles organisent le **samedi 30 juin**, au stade Pierre Bordier, un festival qui débutera à **20 heures**.

Fête champêtre

La traditionnelle fête champêtre aura lieu le **samedi 21 juillet**, avec animations et jeux pour enfants à partir de 17 h, repas (réservation à la mairie) et feu d'artifice suivi d'un bal gratuit.

Cette année, en co-diffusion avec la MJC 21,

la commune et le Comité des Fêtes vous proposent du théâtre burlesque, avec de la musique, du jonglage et de l'esbroufe, grâce à la compagnie "Les Romain Michel".

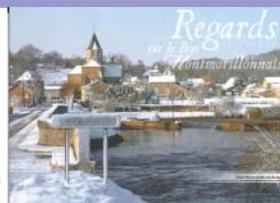


Photo: ADELK

Expositions

- **Du 1er au 30 juin**, parc de la salle des fêtes

Exposition en plein air d'une quarantaine de photos grand format réalisées par le Club Photos de Saulgé, dont certaines illustrent le livre « Regards sur le Pays Montmorillonnais ».



- **Du 2 au 15 juillet**, salle Etève (49, route de Bouresse), du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 18h
Le patrimoine de pays en Poitou-Charentes

Cette exposition montre toute la richesse et la diversité du patrimoine rural bâti et paysager en Poitou-Charentes, mais aussi tout l'intérêt de restaurer ce patrimoine pour qu'il devienne un facteur de développement. L'exposition se compose de panneaux explicatifs et de divers matériaux évoquant la construction traditionnelle en région.



Au fil du Pays

Le Montmorillonnais, terre de transitions et de contrastes

Cette exposition présente le patrimoine du Pays Montmorillonnais dans sa richesse et sa diversité.

Concert

Le **samedi 13 octobre**, le Comité des Fêtes vous propose un concert du groupe Gueules de Nuit, composé de trois musiciens et une chanteuse, qui vous offriront des chansons de Barbara.



Autour des moulins et des fours à pain

Le **mercredi 11 juillet**, le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais, en partenariat avec l'association « La Mie du pain, des fours et des moulins » et l'Office de Tourisme de Lussac-les-Châteaux, propose un circuit découverte autour de moulins et de fours à pain sur les communes de Lussac et Mazerolles. Dégustation de pains cuits au four traditionnel à la fin de la visite. Découverte des expositions présentées à Mazerolles. Prévoir voiture. Renseignements au 05 49 91 22 07.

Plan Communal de Sauvegarde

Conformément à la loi, le conseil municipal a souhaité se doter d'un document permettant de réagir à tout incident grave impactant la population de la commune.

Obligatoire, de part la présence de la Vienne et du CNPE de Civaux, ce document définit l'organisation du Poste de Commandement Communal, avec, en particulier, les missions de chaque acteur.

Afin de permettre une information plus rapide de chaque habitant, nous aurions besoin de correspondants qui seraient prévenus en premier et serviraient de relais auprès de leurs voisins.

Le risque de devoir faire face à un tel événement étant, heureusement, très limité, l'effort demandé à ces correspondants est minime, aussi, n'hésitez pas à contacter la mairie si vous souhaitez vous investir pour la collectivité.

Chèques Vacances

Cette année encore, la commune de Mazerolles et la Communauté de Communes du Lussacois offrent un chèque de 50 €, financé à parts égales par les deux collectivités, pour les enfants de la commune, âgés de 4 à 17 ans, qui participent à un camp de plein air au Centre de Plein Air de Lathus.

Pour en bénéficier, vous devez vous adresser à la mairie.

Modifications du code de la route

- **A compter du 1er janvier 2012**, vous devez utiliser un nouveau disque de stationnement « européen » ne contenant qu'une seule fenêtre indiquant l'heure d'arrivée, chaque collectivité ayant mis en place une zone bleue a le choix de la durée de stationnement autorisée.

- **A partir du 1er juillet prochain**, voitures, motos, scooters, et autres véhicules à moteur devront avoir à leur bord un éthylotest non usagé et non périmé, sous peine d'amende (il est donc prudent d'en avoir deux en réserve).

LA COLLECTE DES ORDURES

La mise en place des points de regroupement s'est relativement bien déroulée sur Mazerolles, et à chaque fois qu'il s'est avéré nécessaire de rajouter des conteneurs ou de les déplacer, les services du SIMER sont intervenus dans des délais raisonnables.

*Ces conteneurs sont là pour que vous y déposiez vos sacs **au dernier moment**, afin qu'ils puissent être collectés le mardi après-midi.*

Il ne s'agit en aucun cas d'un lieu de stockage où l'on se débarrasse bien vite de ses poubelles, notamment aussitôt après le passage des éboueurs, ni d'une annexe de la déchetterie où l'on dépose tout et n'importe quoi.

Quand la collecte se faisait en porte-à-porte, chacun stockait ses sacs à domicile, alors pourquoi ce changement d'attitude?

Pensez à ceux qui habitent à proximité des points de regroupements!!!

En raison des fêtes tombant les mardis 1^{er} et 8 mai 2012, 25 décembre 2012 et 1^{er} janvier 2013, la collecte des ordures ménagères sera avancée au lundi après-midi.

LE DENEIGEMENT

Le dernier épisode neigeux a engendré de nombreuses réactions d'habitants mécontents de ne pas avoir leur environnement proche traité en priorité par les services communaux.

Il est bien évident que les **deux** employés ne peuvent être partout en même temps et doivent en priorité sécuriser les abords des bâtiments public, en particulier l'école.

C'est pourquoi nous souhaiterions mettre en place une « réserve civique » qui regrouperait les habitants de la commune souhaitant apporter leur contribution et assister leurs concitoyens en venant renforcer les services techniques communaux.

Les volontaires peuvent se faire connaître dès à présent auprès de la mairie .

ASSAINISSEMENT

Nous constatons que de plus en plus de **serpillères sont jetées dans les réseaux d'assainissement** et se prennent dans les pompes de refoulement qui permettent de renvoyer les eaux usées vers la station d'épuration de Lussac. Les moteurs chauffent, grillent, et les pompes tombent en panne, avec deux conséquences :

- il n'y a plus de refoulement et les eaux usées risquent de remonter dans les canalisations en direction des habitations,

- la réparation est très coûteuse.

Nous ne pouvons croire que ces gestes soient volontaires et en appelons à votre civisme, afin d'éviter que nous soyons contraints d'augmenter sensiblement la taxe d'assainissement afin de palier aux dépenses entraînées par des actes irresponsables.

ECOLE

Le coût total des travaux d'extension de l'école s'élève à 764 720 € TTC, ce qui représente un effort important pour la commune, et ses habitants.

La pérennité des trois classes de notre école dépend du nombre d'enfants scolarisés..

C'est pourquoi le Maire, malgré le manque d'assistantes maternelles, **ne peut autoriser la scolarisation d'enfants de Mazerolles dans une autre commune**, sauf raison exceptionnelle. Hormis ces dérogations prévues par la loi, la commune serait tenue de verser une contribution à la commune d'accueil, ce qui, vous en conviendrez, est tout à fait inenvisageable, compte tenu des capacités d'accueil, aussi bien scolaire que périscolaire, avec une garderie offrant une très large plage d'ouverture.

Si vous souhaitez devenir assistante maternelle, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie qui pourra vous aider dans vos démarches.

Compte administratif 2011

Fonctionnement recettes 737 571,67 € :

Autres produits : 50 939,44 €
Impôts et taxes : 408 011,59 €
Dotations et subventions : 278 620,64 €

Fonctionnement dépenses 439 966,11 € :

Charges de personnel : 205 239,64€
Charges à caractère général : 157 281,29 €
Charges financières : 21 511,85 €
Autres charges : 55 933,33 €

Investissement recettes 690 231,03 € :

Excédent capitalisé : 482 816,74 €
FCTVA : 38 091,00 €
Dotations, subventions : 169 323,29 €

Investissement dépenses 638 381,41 € :

Remboursement d'emprunts : 56 241,61 €
Voirie communale : 72 614,21 €
Acquisitions : 35 320,71 €
Divers : 1 380,00€
Extension école : 472 824,88 €

Budget prévisionnel 2012

Fonctionnement recettes 906 652,00 € :

Excédent antérieur : 127 241,37 €
Impôts et taxes : 400 877,00 €
Dotations, subventions : 336 994,00 €
Autres recettes : 41 539,63 €

Fonctionnement dépenses 906 652,00 € :

Charges de personnel : 221 000,00 €
Charges financières : 21 000,00 €
Autres charges : 321 852,00 €
Charges à caractère général : 173 300,00 €
Virement à l'investissement : 169 500,00 €

Investissement recettes 412 990,12 € :

FCTVA : 53 000,00 €
Virement du fonctionnement : 169 500,00 €
Divers : 18 810,00 €
Excédent capitalisé : 171 680,12 €

Investissement dépenses 412 990,12 € :

Remboursement emprunts : 36 000,00 €
Déficit reporté : 16 646,12 €
Travaux bâtiments : 120 540,00 €
Réserve foncière : 34 214,00 €
Voirie communale : 159 800,00 €
Acquisition matériel : 21 290,00 €
Divers : 24 500,00 €

Subventions 2012

Associations cantonales

Association de pêche de Lussac	160 €
Téléthon Lussac	200 €
CCAS Lussac (banque alimentaire)	700 €
Association locale aide domicile	1 476 €
Association donneurs sang	400 €
Ancien combattants Lussac	150 €
Avenir 147-149	150 €
Secours catholique Lussac	100 €

Associations communales

Centre Communal d'Action Sociale	3 000 €
Coopérative scolaire (classe découverte)	7 500 €
Association Sportive de Mazerolles	600 €
Comité des Fêtes de Mazerolles	1 500 €
Les Guidons Verts	600 €
Association Parents d'Élèves	500 €
Les Amis de Mazerolles	1 000 €
Moto Ball Verrières-Mazerolles	500 €
A.C.C.A.	500 €

Taux des taxes

Pour l'année 2012, le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taux de fiscalité locale, qui sont :

Taxe d'habitation : **12,92 %**

Taxe sur le foncier non bâti : **22,58 %**

Taxe sur le foncier bâti : **10,07%**

Cotisation Foncière des Entreprises : **15,42 %**